Image not found or type unknown

# Conciliation organisée par un notaire

Par **mymind**, le **25/06/2018** à **00:46**

Bonjour,
j'aimerais savoir si un notaire à le droit de jouer le rôle de médiateur pour régler un litige entre deux partis après la signature d' un acte lorsqu'il est lui-même le notaire qui a traité le dossier?
(D'ailleurs il trouve des excuses pour ne jamais laisser de trace écrite)
Je vous remercie par avance

Par **nihilscio**, le **25/06/2018** à **13:30**

Bonjour,

Rien n'oblige les deux parties à prendre le notaire comme médiateur et je ne vois pas ce qui interdirait au notaire à proposer une solution aux parties.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés